

PARQUET FLOTTANT

Référentiels principaux



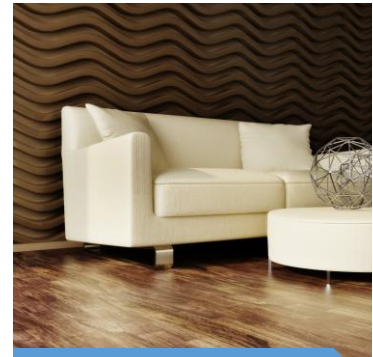
NF EN 14342
NF EN 13489



Stabilité
Acoustique
Sécurité incendie
Qualité de l'air
intérieur
Environnement
Glissance



NF DTU 51.11
décembre 2009
V-1 : décembre 1997



Parement

Domaine d'application du NF DTU 51.11

Ce référentiel NF DTU 51.11 parquet vise la mise en œuvre en flottant des parquets contrecollés (lames ou panneaux), d'épaisseur de parement d'au minimum 2,5 mm, dans les locaux, à usage domestique résidentiel et à usage public ou commercial.

Les ouvrages de parquet sont des ouvrages « rénovables ».

Le classement d'usage est défini dans la norme XP B 53-669, qui se réfère à la norme NF EN ISO 10874.

La mise en œuvre en flottant est une pose où les éléments ne sont pas fixés au support sous-jacent, ils sont uniquement assemblés entre eux.

La condition de durabilité ne peut être pleinement satisfaite que si ces ouvrages reçoivent une finition et un entretien appropriés et que si leur usage est normal en fonction de la destination pour laquelle ils ont été réalisés.

L'usage normal suppose des précautions d'accès afin de protéger les parquets de l'humidité et des rayures créées par divers éléments (graviers, sable,...) apportés par le trafic.

Exploitable dans le cas d'ouvrages neufs ou de réhabilitation.




Frontières avec d'autres documents de référence

Les parquets collés sont du ressort du NF DTU 51.2 et les parquets cloués sont du ressort du NF DTU 51.1.

Les parquets fixés à des lambourdes, elles-mêmes non fixées au support sous-jacent, sont des parquets sur lambourdes flottantes, mais non des parquets flottants. Ce type d'ouvrage est donc du ressort du NF DTU 51.1.

À ce jour, la réalisation de parquet en pose flottante sur sol chauffant n'est pas définie dans le NF DTU 51.11.

Exigences principales et outils disponibles

	Exigences de performances et réglementation	Techniques courantes	Documents d'accompagnement technique et pédagogique ²	Techniques non courantes
		Reconnaissance par des tiers ¹		Guides, études, règles professionnelles hors liste verte C2P, normes étrangères,...
Textes généraux sur partie d'ouvrage				
			Guide Parquets (partie parquets flottants) (lien)	
Textes référentiels produit				
		<ul style="list-style-type: none"> - CGM du NF DTU 51.11 - NF EN 13489 (parquet contrecollé) - NF EN 14342+A1 (base marquage CE parquet) - NF B 53-676 (sous-couche) 	Fiche POB parquet (lien) Fiches FNB parquet massif (lien), parquet contrecollé (lien)	
Textes référentiels conception				
	Stabilité		- Étude compatibilité des parquets avec les sols chauffants et rafraichissants (lien)	
	Acoustique NRA		- Étude ACOUBOIS : performance acoustique des constructions à ossature bois (partie revêtements) (lien) - Quelques solutions sont décrites dans le Catalogue Bois Construction (lien)	
	Sécurité incendie - Résistance au feu - Réaction au feu	Sans objet - NF EN 14342 (classement conventionnel des parquets finis) - NF EN ISO 9239-1 et - NF EN ISO 11925-2 (essais pour besoin spécifique et rapport de classement selon EN 13501-1)	- Règles de la sécurité incendie à l'usage du menuisier agenceur (lien) - Etude - Réaction au feu des bois massif (lien)	

	Qualité de l'air intérieur : - Réglementation étiquetage des émissions polluantes des produits de construction - Substances dangereuses et marquage CE	- NF EN 16516 (évaluation émissions de substances dangereuses) - NF EN 717-1 (formaldéhyde) - NF B 51-297 (PCP)	- Étude FORMACOL (COV parquet)	- Étude Europair (lien)
	Durabilité Risque insecte		- Guide Comprendre et maîtriser la durabilité du bois dans la construction (lien)	
	Environnement	- FDES à consulter sur la base INIES (lien) - DE bois de France (lien)		
	Glissance	- NF P 05-011 (exigences pour locaux) - NF EN 16165 (normes d'essais)		

Textes référentiels mise en œuvre

		- CCT et CCS du NF DTU 51.11 - NF DTU 51.3 (assises planchers bois) - NF DTU 13.3 (pour assises dallages) - NF DTU 26.2 (assises chapes traditionnelles) - Avis Techniques (pour assises chapes non traditionnelles)	- Calepin de chantier parquets et planchers en bois (lien)	
--	--	--	--	--

¹ Normes, Recommandations Professionnelles RAGE, Règles Professionnelles liste verte C2P, Avis Technique, Appréciation de laboratoire,...

² Guides, études, publications

Certifications, labels, ou autres évaluations par tierce partie

Le(s) référentiel(s) d'évaluation par tierce partie se rapportant à la présente partie d'ouvrage est/sont accessible(s) dans la fiche « Démarches volontaires : Certifications, et labels évalués par tierce(s) partie(s) » ([lien](#)).

Questions les plus récurrentes

Les réponses apportées ci-après n'ont pas pour vocation d'être détaillées et exhaustives mais d'orienter le lecteur / la lectrice dans sa recherche de solutions.
Les éléments de réponses détaillés sont accessibles dans le corpus normatif cité / dans les ATec ou DTA cités dans cette fiche.

- Parquet en pièce humide (cuisine, salle de bain,...) ?



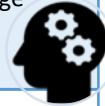
Le NF DTU 51.11 ne vise pas cette application ; dans tous les cas, éviter le positionnement du parquet à proximité directe des sources d'eau.

- Supports admis ?



Plancher, dalle sèche, dalle humide, chape : voir exigences partie mise en œuvre.

- Classement d'usage des parquets ?



Parquets bruts : XP B 53-669.
Parquets finis : à prévoir dans révision XP B 53-669.
Précisions sur les classements d'usage dans les référentiels de certification sur ouvrage : fiche « Certifications, labels,... » (voir tableau)

- Parquet en bois braité haute température ?



Le NF DTU 51.11 ne vise pas cette application à ce jour (début 2018). Solutions récemment introduites dans le NF DTU 51.2 (parquets collés) et dans les référentiels de certification sur ouvrage : voir fiche « Certifications, labels,... ».

- Parquet en zone de fort trafic ?



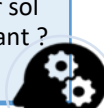
Seules certaines essences de bois relativement dures peuvent convenir à la classe d'exigence maximale qui est la classe 34 mentionnée dans XP B 53-669.

- Solution parquet sur sol chauffant ?



Le NF DTU 51.11 ne vise pas à ce jour cette application ; l'étude de compatibilité des parquets avec les sols chauffants et rafraichissants a décrit des possibilités de compatibilité qui seront introduites dans le NF DTU 51.11.

- Solution parquet sur sol chauffant rafraichissant ?



Le NF DTU 51.11 ne vise pas à ce jour cette application ; incompatibilité de fond liée à l'exigence de faible résistance thermique requise pour les sols rafraichissants, possibilité pour le parquet collé.

- Joint de dilatation du parquet ?



Nécessité de joint périphérique seul pour petites pièces (caché sous plinthe). Largeur cumulée des lames maximale de 8 m au-delà de laquelle un recoupement est nécessaire. Détails dans le CCT NF DTU 51.11.

- Résistance aux insectes ?



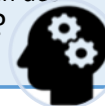
Aucune exigence dans le NF DTU 51.11.

- Comment sélectionner une sous-couche ?



La sous-couche a un impact sur la stabilité et l'acoustique du complexe global parquet. Tout système global doit faire l'objet d'une évaluation (selon CGM NF DTU 51.11).

- Mode d'entretien des parquets vernis ?



Entretien à sec et voile à humidification légère. Ponçage et réhabilitation dans la grande durée.

- Mode d'entretien des parquets huilés ?



Entretien à sec et voile à humidification légère. Huilage régulier.

Évolutions à venir

Révision ou création de documents de référence en cours

- Révision DTU 51-11 prévue en 2023 avec intégration de solutions parquets flottants compatibles sol chauffant

Études et guides à venir

- Étude en cours sur évolutions exigences substances dangereuses